



DIALOGUE SOCIAL OU DÉMOCRATIE SOCIALE ?

La CGT défend la notion de démocratie sociale, dans son sens historique construit par le mouvement social, syndical, socialiste du 19e siècle au début du 20e siècle, et jusqu'au programme du Conseil National de la Résistance.

Ce mot-là signifiait la capacité du mouvement ouvrier à construire un contre-pouvoir, à s'opposer. Avoir davantage de possibilités de peser sur la gestion de l'économie, le pouvoir à l'intérieur de l'entreprise : c'était cela l'idée de démocratie sociale.

Puis, à cette notion de démocratie sociale a été jointe l'expression « dialogue social » qui, elle, n'est pas issue de la tradition syndicale française. En tout cas, de la tradition du syndicalisme de lutte, venant plutôt de la tradition de la démocratie chrétienne et du syndicalisme de culture chrétienne. Petit à petit, l'expression « dialogue social » s'est imposée.

L'idée de démocratie sociale n'a strictement aucun rapport avec des processus de négociation collective, avec un dialogue patronat / syndicats. Une partie du champ syndical a oublié que l'un de ses moteurs, c'est la transgression, parce qu'à partir du moment où il considère que les rapports de droits se substituent au rapport de force, il se trouve très vite neutralisé.

Parce que le droit est avant tout fabriqué par l'ordre dominant. Même s'il peut aussi être rédigé dans le cadre d'un rapport de force, il ne faut pas se leurrer : la plupart du temps, il est le produit des institutions qui l'écrivent.

Par conséquent, les salarié·es ne doivent pas s'illusionner sur les possibilités d'obtenir quoi que ce soit par des « négociations » ou « concertations » sans rapport de force. Le « dialogue social » est un ersatz de démocratie sociale, c'est bien pour cela que l'on ne peut rien faire changer en CTL ou CTR.

Dans l'histoire de l'administration, seules les luttes ont permis de gagner des avancées sociales.

ZÉRO

Illustration parfaite de l'article précédent, se tenait ce jour une « conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique ». Il était question dans l'invitation faites aux OS de répondre aux « questions urgentes posées par les rémunérations ».

Effectivement, après 10 années de quasi vaches maigres (excepté un mini coup de pouce au point d'indice pour raisons électorales en 2017), le décrochage salarial est de plus en plus prononcé. Et l'explosion actuelle de l'inflation vient aggraver les

choses : + 2,4 % en novembre en France selon l'Insee, + 3,5 % selon les statistiques européennes ! Dans les entreprises privées, la question des augmentations annuelles est logiquement donc le cadre de conflits de plus en plus nombreux.

Et les fonctionnaires ? Comme d'habitude, la ministre a donné une fin de non-recevoir à toute idée de revalorisation générale de nos traitements. Pire, et aberration d'analyse économique de notre cher gouvernement, ce refus d'augmenter le point d'indice serait fait « pour réguler l'inflation ».

Point d'indice, grilles, carrières, nous devons nous donner urgemment les moyens de nous faire entendre et respecter !

La CGT mène la bagarre autour de sa campagne 10 % : + 10 % pour les salaires, + 10 % pour les emplois, + 10 % pour les promotions.

INÉGALITÉS DE PATRIMOINE

La [dernière étude de l'Insee](#) montre que 24 % des ménages détiennent 68 % des logements possédés par des particuliers.

Ces ménages multipropriétaires détiennent donc les deux tiers du parc de logements des particuliers. Plus leur niveau de vie augmente, plus les ménages détiennent un nombre élevé de logements.

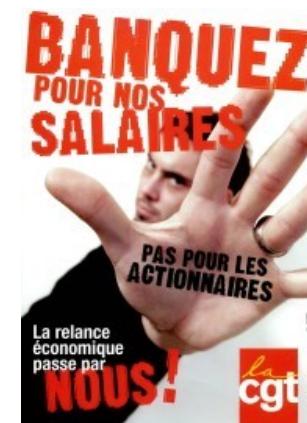
Ainsi, 58 % des multipropriétaires sont aisé·es ou plutôt aisé·es, contre 34 % de l'ensemble des ménages.

La moitié des ménages multipropriétaires possèdent au moins un logement mis en location, contre 13 % pour l'ensemble des ménages.

Dès le troisième logement possédé, la propriété immobilière des particuliers est essentiellement à usage locatif. Les ménages possédant plus de logements recourent davantage aux sociétés civiles immobilières.

La propriété des logements en location est très concentrée : les ménages propriétaires d'au moins 5 logements représentent 3,5 % des ménages, mais détiennent 50 % des logements en location possédés par des particuliers.

Largement de quoi relancer le débat sur l'imposition du patrimoine.



La relance économique passe par

NOUS!

la cgt

